



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

endométriose

Question écrite n° 22343

Texte de la question

M. Jean-Luc Bleunven attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé au sujet de l'endométriose. Cette pathologie est une maladie invasive, chronique et très souvent invalidante, qui touche aujourd'hui une femme sur dix. Le diagnostic particulièrement tardif de cette maladie (six ans en moyenne), d'une part, et la méconnaissance par les gynécologues des protocoles de soin et techniques chirurgicales les mieux adaptés à prodiguer d'autre part, accentuent les effets pervers de cette maladie. La prise en charge a minima de l'endométriose en France a des répercussions financières non négligeables sur le système de soins. Modifier la formation initiale des généralistes et spécialistes ; créer des centres de référence en France pour la prise en charge des endométrioses les plus sévères ; proposer une sensibilisation de la population, et soutenir la recherche, telles sont les dispositions aujourd'hui sollicitées par les associations qui œuvrent pour une meilleure reconnaissance et prise en charge de l'endométriose. Il lui demande quelles sont les actions concrètes qu'entend mettre en place le Gouvernement permettant une meilleure appréhension de cette pathologie.

Texte de la réponse

L'endométriose est une pathologie fréquemment rencontrée en gynécologie puisqu'elle concerne environ une femme sur dix. Elle génère un grand nombre de symptômes et se manifeste par des douleurs pelviennes, des menstruations abondantes et peut entraîner une infertilité. Certaines endométrioses peuvent être des formes asymptomatiques. L'information des patientes et des professionnels de santé se fait à l'aide des outils mis en place par l'Agence nationale de sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé (ANSM), la Haute autorité de santé (HAS) ainsi que par les sociétés savantes, tel que le collège national des gynécologues et obstétriciens français (CNGOF) ou les associations de patients. Ceci est d'autant plus important que l'endométriose est une maladie encore aujourd'hui difficile à diagnostiquer et à traiter. En outre, il convient de s'appuyer davantage sur les structures spécialisées existantes en France, que ce soit dans le domaine de la douleur ou dans celui de l'aide médicale à la procréation. La ministre des affaires sociales et de la santé a parfaitement conscience de la nécessité d'accentuer les efforts engagés afin d'améliorer la qualité des diagnostics et des prises en charge de cette pathologie. Des travaux s'engagent d'ailleurs actuellement à partir, notamment, des contributions de l'association Endofrance.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Bleunven](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22343

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3146

Réponse publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5773